

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

D'autre part, la loi n° 95-101 du 02 février 1995 et le décret n° 95-635 du 06 mai 1995, imposent la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014.

N° 2015/134

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2014

CM 17/09/2015

N° 2015/134

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2014

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, adopté en séance du 17 juin dernier par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport de l'exercice 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. Lansade
Marc Etienne LANSADE